

Délibération n°240041

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA)

Secrétaire de séance : Agnès BRU

Date de la Convocation : le 02/07/2024 Date d’Affichage : le 02/07/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 10/07/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 17	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

ACHAT D’UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE AI 87

Monsieur le Maire propose à l’Assemblée de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée AI 87, d’une superficie de 390 m², issue de la division de la parcelle initialement cadastrée AI 4 (6 484 m²), appartenant à la SCI La Pointe du Verbial, représentée par Monsieur DEBARD.

L’acquisition de cette parcelle permettrait d’élargir l’accès au citystade et au pumtrack et d’insérer plus aisément quelques places de stationnement le long du terrain.

Monsieur DEBARD ayant acheté son terrain en 2002 au prix de 6.9 € du m², il ne souhaite pas le céder à un prix moindre.

Il vous est donc proposé une acquisition de la parcelle de 390 m² au tarif de 2 690 €.

Il est précisé que les frais afférents à l’acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l’acquéreur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

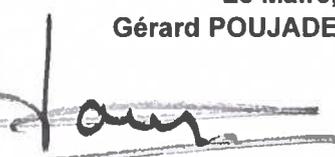
- **ACCEPTE** l’acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 juillet 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE


La secrétaire de séance,
Agnès BRU



PLAN DE DIVISION

PROPRIETE DE SCI LA POINTE DU VERBIAL

seul le plan de division joint à l'acte authentique a une valeur juridique

axiap
 Géomètres et l'aménagement des parcelles

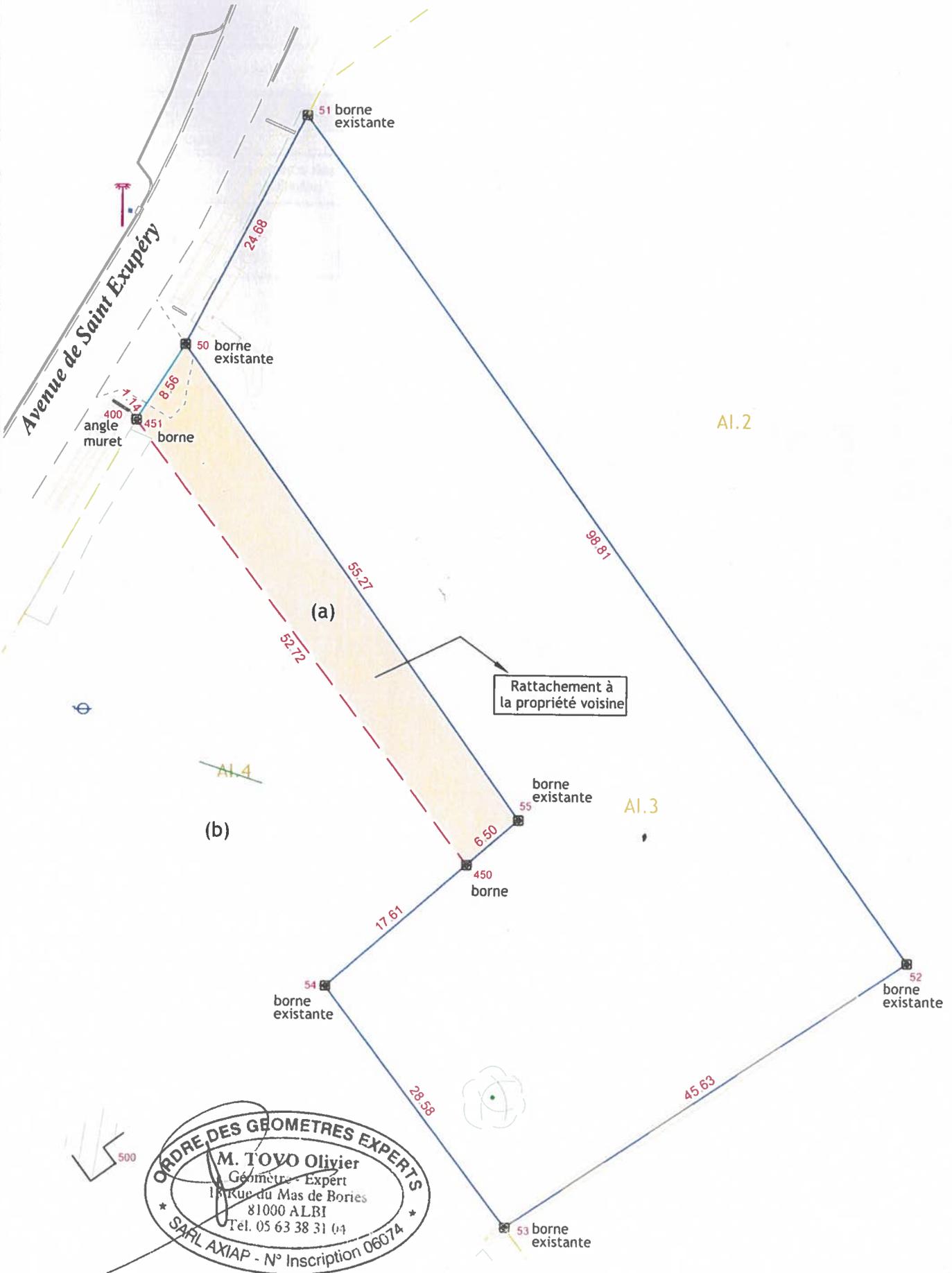
Grégory DELCROS - Olivier TOVO
 Géomètres-Experts Associés

18 rue du Mas de Bories
 81 000 ALBI

38 rue Saint-Jean
 81 600 CAILLAC

5 rue de l'Hôtel de ville
 81 120 REALMONT

Tel. : 05 63 38 31 04
 Email : geometre@axiap.fr



ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS

M. TOVO Olivier
 Géomètre - Expert
 18 rue du Mas de Bories
 81000 ALBI
 Tel. 05 63 38 31 04

SARL AXIAP - N° Inscription 06074

ECHELLE
1/500

dressé le 19/04/2024
N° dossier 2024.052

=> voir la page 2/2 du PLAN DE DIVISION (fiche foncière) établie à la même date que le présent plan.